

www.e-rara.ch

Tableau des guerres de la révolution de 1792 à 1815

Gayant, Paul

Paris, 1838

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 34404

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-73958>

Introduction.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

INTRODUCTION.

La France, par son unité politique et continentale, est en position d'exercer une influence constante sur les destinées de l'Europe. En contact, sur un développement de quatre cents lieues, avec l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Confédération germanique et les Pays-Bas, elle tend, au moyen d'un échange perpétuel d'idées et d'intérêts, à les assimiler à sa propre civilisation. La configuration de ses frontières rend de grandes invasions très chanceuses; elles sont tellement disposées, qu'avec l'élan qui caractérise la nation, elle devient promptement menaçante à l'égard de l'étranger.

L'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée la couvrent à l'ouest et au midi; ce n'est point par là que peuvent pénétrer ces armées formidables qui ébranlent une nation puissante.

La défense de l'est et du nord tient au système des eaux de la chaîne des Alpes. Ces hautes montagnes déversent quatre grands fleuves qui se jettent, à d'immenses distances, dans quatre mers différentes. Le Pô descend droit à l'Adriatique; le Rhône, détourné dans son cours rapide par le massif de l'Auvergne, verse dans la Méditerranée; le Danube parcourt un espace de plus de cinq cents lieues avant d'atteindre la Mer Noire; et le Rhin, après de longs contours, creusant son lit à travers les Alpes Helvétiques et les Alpes de Souabe, gagne les plaines des Pays-Bas pour se perdre dans la mer du Nord.

Les vallées du Rhône et du Rhin renferment les barrières défensives de la France. Le versant oriental du bassin du Rhône est divisé en quatre compartimens: de la Saône au Rhône; du

Rhône à l'Isère; de l'Isère à la Durance; et de la Durance à la mer. On arrive dans le premier, par la route de Bâle à Dijon; par celle de Soleure à Pontarlier, par celle de Genève à Lyon. Ces communications, parcourant une vaste étendue du bassin du Rhin, rentrent dans ce qui concerne ce dernier fleuve; elles sont en outre couvertes par les places de Bèfort, de Besançon et par la chaîne du Jura.

Le second a pour entrée: d'abord, la route du Simplon, qui traverse le Valais, dépendance de la Suisse; puis les routes du petit Saint-Bernard et du Mont-Cénis, qui, après avoir serpenté dans les vallées de la Savoie aboutissent aux remparts de Grenoble.

Le troisième est percé par le col de Fenestrelle. La route barrée par la place de Briançon, se bifurque pour gagner d'un côté Grenoble, de l'autre Embrun et Mont-Dauphin.

Le quatrième est accessible par plusieurs cols secondaires dont les issues sont fermées par les mêmes places d'Embrun et de Mont-Dauphin, et par les postes d'Entrevaux, Colmars et Seyne. Il présente en outre une communication plus facile: la route de la Corniche qui débonche d'Italie par Nice et que défendent le cours du Var et la petite forteresse d'Antibes.

Ces divers passages traversant, au sortir des longs défilés des Alpes, d'étroits vallons, dont les abords sont fortifiés, n'exigent pas dans une guerre défensive un grand déploiement de forces; ils sont surveillés par Lyon, Grenoble et Toulon, foyers d'activité de ressources et de résistance.

Le versant oriental du bassin du Rhin contient la Suisse presque entière; puis l'Alsace, le Palatinat et enfin les vastes plaines par où la Meuse et l'Escaut vont se confondre avec ses eaux dans les îles de la Zélande.

La Suisse est indispensable à la défense de la France, soit par sa neutralité, soit en livrant son territoire à un corps d'occupation.

Dans le premier cas, elle s'avance en flèche entre l'Allemagne et l'Italie, sépare les armées ennemies et les force d'opérer selon des lignes dont la divergence est d'au moins quinze journées de marche. Dans le second, elle agrandit et complique le théâtre de la guerre en ouvrant, entre les puissances belligérantes de nouvelles communications. Il y a d'abord le pont de Bâle, celui de Schaffhausen, il y a les routes du Vorarlberg à Zurich et celles des Grisons au Valais qui se croisent sur le mont Saint-Gothard, avec la

grande chaussée d'Italie. En tout, six débouchés qu'interceptent le Saint-Gothard, le Haut-Rhin, la vaste nappe du lac de Constance et le Rhin. Cette première ligne, où la nature a accumulé d'insurmontables obstacles, se réduit à quelques positions qu'on peut garder avec peu de monde. Puis en deçà, le nombre de torrens, les aspérités du terrain augmentent et l'ennemi a encore moins de chances de succès.

L'Alsace, resserrée entre le Rhin et les Vosges, flanquée par les lignes de Weissembourg, par la place de Bèfort, défendue par les forteresses de Schlestadt, Neufbrisach et Strasbourg, ne prête point d'espace à l'invasion.

Au sortir de cette province, la frontière après s'être détachée du Rhin, court obliquement au nord-ouest séparée du fleuve par une distance moyenne de quarante lieues. Dans l'intervalle que sillonnent la Moselle, la Meuse, la Sambre, l'Escaut et la Lys sont compris une partie de la Hesse, la Bavière rhénane, les grands duchés du Bas-Rhin et de Luxembourg, enfin la Belgique. C'est sur ce théâtre si souvent ensanglanté que toute grande question européenne doit être débattue. C'est par là que la France est vulnérable et qu'elle doit se défendre en attaquant jusqu'à ce que ses armées s'étendent victorieuses sur la rive gauche du Rhin.

Entre Rhin et Moselle débouche la route de Mayence qui communique par Francfort avec le nord et le midi de l'Allemagne. C'est pour l'étranger la ligne d'opération la plus directe; mais elle traverse le massif des Vosges; mais elle prête le flanc à l'Alsace et aboutit de front aux villes de la Sarre, puis aux remparts de Metz: de part et d'autre, il est difficile d'obtenir sur ce terrain des résultats prompts et décisifs.

Entre Moselle et Meuse, les Ardennes aux campagnes stériles, aux immenses forêts, ne sont propres qu'à des opérations secondaires ou à des mouvemens transitoires.

C'est donc entre la Meuse et la mer qu'il faut chercher des champs de bataille. Là, tout est disposé pour faciliter les opérations de la guerre. Les collines s'épanouissent, les cours d'eau n'offrent pas encore d'obstacles insurmontables; des villes populeuses, de riches villages fournissent à chaque pas des subsistances et de bons abris pour les hommes et les chevaux.

Bruxelles est le centre de cette contrée fertile. Les routes d'Amsterdam, de Wesel, de Dusseldorf et de Cologne s'y croisent; après quoi, elles gagnent Lille, Valenciennes, Maubeuge et Givet.

Mais Bruxelles est à portée des arsenaux et des forteresses du dé-

partement du Nord. Bruxelles est loin des ressources de l'étranger et ne peut être préservé que par des batailles. Cette ville doit donc être le premier but des efforts des Français. Plusieurs défaites ne tranchent point contre eux la question : une victoire la décide en leur faveur.

L'expérience a fait voir qu'il faut s'avancer en pesant sur la gauche de l'ennemi; on menace ainsi sa ligne de retraite et l'on met la Belgique au prix d'une seule rencontre. Mais on n'est en sûreté à Bruxelles, qu'à la condition d'occuper les passages de la Meuse; c'est-à-dire, les places de Namur, Liège et Maëstricht. Cette dernière est d'une grande importance; elle ne peut être investie et assiégée si l'on ne réussit à éloigner du fleuve les armées opposées. C'est là l'objet d'une seconde bataille. Mais la place prise, l'ennemi est à son tour à découvert et à forces égales il est obligé de se retirer au-delà du Rhin.

En résumé, le plan général de défense consiste à débayer la vallée du Rhône; forcer le Var, s'appuyer aux sommités des Alpes, neutraliser la Suisse, observer le Rhin en Alsace, menacer Mayence, surveiller le débouché des Ardennes, se ruer en masse sur Bruxelles par la route la plus rapprochée de la Meuse, et cette ville occupée, de s'emparer de Maëstricht. C'est ainsi que l'on parvient au Rhin; une fois en possession de cette puissante barrière, on est à même de prendre à son gré l'attaque.

L'Europe, considérée dans une situation défensive, se divise en deux vastes théâtres de guerre. L'un se rapporte aux bassins méditerranéens du midi, et se compose des vallées du Pô et du Danube; l'Autriche y domine et Vienne en est le centre. L'autre, flanqué par la mer du Nord et la mer Baltique, est sous l'influence de la Prusse et de la Russie. Il contient d'abord le versant occidental du bassin du Rhin, puis les lignes parallèles du Weser, de l'Elbe de l'Oder, de la Vistule, du Niémen et de la Dwina.

On peut les concevoir annulés l'un par rapport à l'autre et les discuter séparément. Le premier renferme un point objectif décisif: c'est Vienne, situé au sommet d'un angle formé par les montagnes de la Bohême que côtoie le Danube et par les derniers mamelons des Alpes Noriques. Mais avant d'entrer dans le bassin du Danube, il faut remonter le versant occidental du Rhin ou le revers méridional de la mer Adriatique, puis descendre du côté du nord, les Alpes Helvétiennes, les Alpes de Souabe, le Raue-Alp, ou du côté du midi les Alpes Rhétiennes et Noriques.

Ce n'est pas le tout d'y pénétrer: il faut encore s'y maintenir, et

les premiers pas sont difficiles. Du lac de Constance à Kufstein, le terrain est divisé, par une chaîne secondaire, en deux compartimens dont le plus élevé, sous les noms de Tyrol et de Vorarlberg, est comme la citadelle de l'autre. Il serait impossible d'avancer si l'on permettait à des forces considérables de se concentrer dans cette vaste place d'armes, prêtes à déborder les flancs ou les derrières des colonnes de marche; or le seul moyen de s'y opposer est d'attaquer par l'Italie.

On est ainsi conduit à aborder le Danube tout à-la-fois à travers le bassin du Rhin et le bassin du Pô.

Si la Suisse est neutre, le premier ne doit être regardé que comme passage nécessaire pour arriver à l'ennemi. En effet, l'Autriche le domine par la Bohême et le Raube-Alp d'où s'écoulent le Mayn et le Necker. L'intervalle de ces deux rivières est rempli par deux affluens du Danube; l'Altmuhl et la Wernitz, de sorte que les colonnes qui remontraient le Mayn et le Necker, laisseraient entre elles un intervalle dans lequel l'ennemi serait toujours maître de manœuvrer de manière à les menacer tour-à-tour et à les battre séparément. Il suit de là, qu'il faut se garder d'opérer sur les pentes occidentales de la vallée du Rhin; on doit les traverser rapidement et se porter par la route la plus courte au Danube.

La disposition du bassin du Pô donne lieu à plus de complications. La chaîne des Alpes l'entoure et ses cols livrent l'entrée des vallées du Piémont, fermés à leur sortie, par des forts ou des places. Cuirasse formidable, dont il était donné à Napoléon de découvrir le défaut.

A partir du Mont-Blanc, les Alpes en gagnant le midi, diminuent de hauteur. Vers l'Argentière elles se rebroussent en demi-cercle jusqu'aux sources de la Bormida et toujours en s'affaissant se rapprochent de la mer. De Saint-Jacques à Montenotte, l'arrête culminante n'est plus qu'à trois lieues du rivage, et à cette courte distance correspond la moindre élévation; c'est la porte de l'Italie. Au-delà, sous le nom d'Apennins, les monts reprennent toute leur âpreté.

Une fois établi sur le revers intérieur, on oblige le Piémont à déposer les armes et à livrer le passage du Pô. Mais on n'a rien fait tant que l'on ne s'est point rendu maître de la Lombardie. Cette belle province est traversée par une multitude de rivières qui, s'échappant des Grandes-Alpes, semblent suspendues au milieu de leur course par les lacs de Como, d'Iseo, d'Idro et de Garda, puis

se réunissent au fleuve. Les principales sont : le Tésin, l'Adda, l'Oglio, la Chiese et le Mincio. Aucune d'elles ne peut passer pour une bonne ligne de défense; leur lit est peu profond ou leur cours trop étendu; elles sont d'ailleurs naturellement tournées, si l'ennemi reporte la guerre de l'autre côté du Pô. Mais au-delà du Mincio, s'écoule un fleuve qui les couvre toutes et dont la possession assure la conquête de l'Italie : c'est l'Adige. Encaissé dans sa partie supérieure par des montagnes inaccessibles, il se perd avant d'arriver à l'Adriatique dans un immense marais et n'est abordable pour une armée en marche que sur un front de huit à dix lieues. Dans cet espace restreint, se croisent les routes du Tyrol et de la Carinthie et les localités se prêtent merveilleusement à seconder des efforts défensifs pour s'opposer au déploiement des troupes survenant des provinces impériales.

Maîtres de l'Adige, les Français peuvent lancer en avant leurs armées d'Allemagne. Cependant, elles présentent le flanc, d'un côté à la vallée de l'Inn, de l'autre aux ponts nombreux du Danube, et pour sortir de cette position incommode, elles doivent livrer bataille de manière à rejeter l'ennemi sur le Bas-Inn. Là, le Tyrol est tourné, le Danube est large et impétueux, les Alpes Noriques appuient les forces victorieuses, et la vallée se rétrécissant devant elles, elles se concentrent en avançant; leur impulsion devient irrésistible; leur droite, en se développant au-delà des monts, annule, quant à la défense de Vienne, les troupes engagées en Italie et l'ennemi ne peut plus s'opposer à l'occupation de cette capitale.

Si la Suisse a pris part à la guerre, la route du Saint-Gothard, le débouché de Schaffhausen ajoutent aux moyens d'envahir l'Allemagne et l'Italie, mais le Bas-Inn entre Kufstein et le Danube, mais l'Adige doivent toujours être le but des armées françaises.

La perte d'une capitale comme Vienne, désorganise l'Autriche et la force à la paix; si la Russie intervient, elle est trop loin de ses ressources pour supporter plus d'une défaite. Le théâtre de guerre du midi est donc disposé par la nature à l'accomplissement d'événemens décisifs.

Il n'en est pas de même au nord. Le Rhin forcé, la Prusse n'a plus de solide barrière; le Weser est tourné par les sources du Mayn; l'Elbe traversant plusieurs états, peut être livré par les traités; l'Oder, situé au-delà de Berlin, cède si la capitale est rapidement enlevée; enfin, l'insurrection polonaise aplanit les approches de la Vistule. Mais alors on se heurte contre la Russie. En supposant qu'on franchisse le Niémen pour marcher à la Dwina, on n'est plus flan-

qué et l'on ne peut l'être qu'à la condition de dominer le Borysthène. Or, il faut une grande supériorité de force et de génie pour opérer dans ces vastes espaces. On n'a d'ailleurs que trois mois de belle saison et les distances s'opposent à ce que dans un si court espace de temps, l'on porte de ces coups accablans dont une nation ne peut plus se relever. La Russie n'est cependant pas invulnérable elle ne résisterait pas à plusieurs atteintes; si elle n'en peut recevoir qu'une, en une seule campagne, l'on peut concevoir que, dans une lutte définitive entre les lumières et la barbarie, l'Angleterre, l'Allemagne et la France auraient assez de constance pour retourner plus d'une fois à la charge.

Ces considérations sont le résumé de vingt-cinq ans de guerre, dont nous entreprenons de tracer à grands traits l'esquisse. Pendant cette lutte immortelle, toutes les positions, tous les champs de bataille ont été explorés, le côté faible de chaque état a été reconnu. Si la France un moment surprise, désarmée, a laissé l'étranger fouler son territoire, il n'en faut rien conclure, l'Europe ne s'est ménagé ce facile triomphe qu'au moyen d'une transaction apparente avec les principes contre lesquels elle avait d'abord couru aux armes. Elle a ainsi rendu hommage à l'ascendant d'une civilisation, dont la nation de Charlemagne a reçu, depuis quatorze siècles, le dépôt sacré et qu'elle ne laissera jamais périr entre ses mains.

Mais on comprendrait difficilement comment cette lutte a pu se prolonger incertaine si long-temps, si l'on ne donnait, avant d'en commencer le récit, une idée du pouvoir qui fit agir les armées dans l'intérêt et la gloire de la nation, et de l'organisation de ces armées, même aux différentes phases de la révolution.

§ I.

Organisation du pouvoir exécutif sous la République et l'Empire.

A peine le trône fut-il renversé que l'assemblée constitua un conseil exécutif provisoire pour surveiller l'exécution des lois, mais la diversité et la force des événemens, n'ayant pas tardé à démontrer son insuffisance, il fut remplacé par douze, puis par seize comités.

Les comités militaires les plus importans furent ceux du commandement central de la force armée de Paris, de défense, de sûreté générale, du mouvement des armées de terre et de salut public. Ces comités, pris dans le sein de l'assemblée, avaient un nombre de membres proportionné à leur importance et se renouvelaient à des époques différentes.

Il est inutile de rappeler la variété des attributions et des pouvoirs dont chacun de ces comités fut saisi ; il suffit de savoir qu'ils furent tous absorbés par le Comité de salut public composé des neuf plus fortes têtes militaires de la Convention, qui prit la direction des armées et ne laissa aux autres que des détails d'exécution. La création de ce comité remonte au 12 avril 1793, dans le premier moment d'exaspération et de méfiance que firent naître la défection de Dumouriez et les revers qui l'avaient précédé et suivi.

Voici les principaux articles du décret d'institution :

1. Il sera formé, par appel nominal, un comité de salut public, composé de neuf membres de la Convention nationale.

2. Ce comité délibérera en secret ; il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au conseil exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés lorsqu'il les croira contraires à l'intérêt national, à la charge d'en informer sans délai la Convention.

3. Il est autorisé à prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale, extérieure et intérieure, et ses arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérans, qui ne pourront être au-dessous des deux tiers, seront exécutés sans délai par le conseil exécutif provisoire. Il ne pourra en aucun cas décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre ses agens d'exécution à la charge d'en rendre compte sans délai à la Convention.

5. Il sera fait chaque semaine un rapport général et par écrit de ses opérations et de la situation de la république.

6. Il sera tenu un registre de toutes ses délibérations.

8. La trésorerie nationale demeurera indépendante du comité d'exécution, et soumise à la surveillance immédiate de la Convention.

Le 9 avril un second décret ainsi conçu, fut proposé par le Comité de salut public et adopté.

1. Il y aura constamment trois représentans du peuple, députés près de chacune des armées de la république ; tous les mois l'un des trois sera renouvelé.

2. Ils exerceront la surveillance la plus active sur les opérations des agens du conseil exécutif, sur la conduite des généraux, officiers et soldats de l'armée; ils se feront journellement rendre compte de l'état des magasins, de toutes les espèces de fournitures, vivres et munitions, ils porteront l'examen le plus sévère sur les opérations de tous les fournisseurs et entrepreneurs des armées de la république.

3. Ils prendront toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour accélérer la réorganisation des armées, l'incorporation des volontaires et recrues dans les cadres existans; ils agiront, pour cet effet, de concert avec les généraux et commandans de divisions et autres agens du conseil exécutif.

4. Les représentans, députés près des armées, sont investis de pouvoirs illimités pour l'exercice des fonctions qui leur sont déléguées par le présent décret; ils pourront employer tel nombre d'agens qu'ils croiront convenable; les dépenses extraordinaires qu'ils auront autorisées seront acquittées par le trésor public, sur des états visés par eux; leurs arrêtés seront exécutés provisoirement, à la charge de les adresser dans les vingt-quatre heures à la Convention nationale; et pour ce qui devra être secret, au comité de salut public.

5. Il est enjoint à tous agens civils et militaires d'obéir aux réquisitions des commissaires de la Convention nationale, sauf à eux à faire auprès de la Convention toutes les réclamations qu'ils croiront fondées.

6. Les représentans du peuple, députés près les armées, prendront sans délai toutes les mesures nécessaires pour découvrir, faire arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire tout militaire, tout agent civil et autres citoyens, qui ont aidé, conseillé ou favorisé d'une manière quelconque la trahison de Dumouriez, ou tout autre complot contre la sûreté de la nation, ou qui ont machiné la désorganisation des armées et tenté la ruine de la république.

Enfin le 23 août, sous l'émotion causée par la reddition de Condé, de Mayence, de Valenciennes; au moment où le Calvados, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, prenaient parti pour la Gironde où les Vendéens remportaient d'éclatantes victoires; où 10,000 royalistes se rassemblaient dans la Lozère, près du camp de Jalès, quartier-général des intrigues réactionnaires du midi; où, derrière cette ceinture de mouvemens insurrectionnels, les coalisés vainqueurs pesaient sur toutes les frontières; au moment, où, à l'intérieur, la disette, le défaut de travail, la disparition du numé-

raire tourmentaient un peuple inquiet, affamé, en proie aux passions les plus ardentes, parut le décret de levée en masse dont les principaux articles suivent :

1. Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfans mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la république.

2. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes, le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

3. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

4. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture conduiront l'artillerie et les vivres.

6. Les représentans du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, auront la faculté de faire fabriquer des armes dans leurs arrondissemens respectifs.

Nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis; les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

8. La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfans, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers; ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes en attendant l'ordre de départ.

9. Les représentans du peuple régleront les appels et les marches de manière à ne faire arriver les citoyens armés au point de rassemblement qu'à mesure que les subsistances, les munitions et tout ce qui compose l'armée matérielle, se trouvera exister en proportion suffisante.

10. Les points de rassemblement seront déterminés par les circonstances et désignés par les représentans du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, sur l'avis des généraux, de concert avec le comité de salut public et le conseil exécutif provisoire.

11. Le bataillon qui sera organisé dans chaque district sera

réuni sous une bannière portant cette inscription : *Le peuple français debout contre les tyrans.*

Les représentans en mission ainsi que les généraux furent tenus de se conformer, par décret du 25 novembre, aux arrêtés du comité de salut public, sans pouvoir s'en écarter sous quelque prétexte que ce fût.

Enfin le 24 avril 1794, le comité de salut public eut la direction des relations extérieures, et devint ainsi l'arbitre de la paix et de la guerre.

Ce fut ainsi que du sein de terribles crises sortit l'autorité la plus énergique, la plus absolue qui jamais ait fait mouvoir les hommes ; ainsi le comité de salut public centralisa entre ses mains toutes les forces de la France, et, par les représentans en mission, étendit sa volonté une et inflexible aux armées et dans les départemens soulevés.

Sous l'empire de la constitution de l'an III, depuis le 23 septembre 1795 jusqu'en novembre 1799, le pouvoir exécutif fut exercé par le Directoire composé de cinq membres élus par les conseils et successivement remplacés à leur cinquième année. La sûreté intérieure et extérieure tomba dans ses attributions, mais il ne pouvait déclarer la guerre ; et les traités qu'il contractait n'étaient valables qu'après la ratification du corps législatif. Bien qu'il eût la faculté de prendre des arrêtés, d'adresser des proclamations aux armées et qu'il eût de grandes prérogatives, jamais ses volontés ne furent exécutées avec la même ponctualité que celles du comité de salut public.

Le Directoire nommait les ministres qui devinrent responsables de leurs actes. Celui de la guerre exerça sa surveillance sur le personnel et le matériel de l'armée ; mais cette surveillance ne fut qu'illusoire, les abus et les dilapidations se multiplièrent, et sous le ministère du général Scherer, emplois et matériel, tout fut à l'encan.

La constitution de l'an VIII remit le pouvoir exécutif aux mains de trois Consuls élus par les conseils pour dix ans ; mais dans cette trinité consulaire, Bonaparte seul apparaît et gouverne ; dès le 2 août 1802, il est déclaré Consul à vie, et le 6 mai 1804, le tribunal et le sénat le saluent empereur sans attendre la sanction du peuple. Alors ses pâles collègues rentrent dans l'obscurité. Les derniers vestiges du gouvernement républicain disparaissent, la monarchie française se relève avec plus de splendeur, Napoléon est souverain absolu. De lui émanent tous les pouvoirs : il commande aux armées de terre et de mer.

Sous son règne, le ministère de la guerre depuis 1804 jusqu'en 1814, se divise en deux branches, matériel et personnel qui ont chacun à leur tête un ministre responsable. L'ordre et l'économie règnent dans toutes les parties de l'administration. On sait à toute heure et pour tout événement trouver le dernier homme, le dernier cheval, la dernière pièce de canon.

§ II.

Organisations successives de l'armée, et progrès de l'art militaire pendant la révolution.

Avant la révolution, en 1789, l'armée française était encore organisée comme à la fin de la guerre de sept ans. La composition et la force des différentes armes semblaient avoir été déterminées par le hasard. Outre les 10,000 hommes de troupes dorées et galonnées de la maison du roi, il y avait 101 régimens d'infanterie de ligne et 12 bataillons d'infanterie légère, donnant à-peu-près 127,000 hommes, 2 régimens de carabiniers, 24 de grosse cavalerie, 18 de dragons, 12 de chasseurs et 6 de hussards, en tout 62 régimens qui pouvaient renfermer dans leurs cadres 35,000 sabres; 7 régimens d'artillerie présentaient avec 6 compagnies de mineurs et 9 d'ouvriers, environ 8500 hommes.

Indépendamment de cette force permanente et entretenue, il y avait encore 106 bataillons de milices, pouvant mettre éventuellement sur pied 77,079 hommes.

Des 101 régimens d'infanterie, il n'y en avait pas les quatre cinquièmes de français. On en comptait 11 suisses et 12 allemands, irlandais ou liégeois.

Tous les régimens français et étrangers, celui du roi excepté, avaient une force de 1200 hommes dans deux bataillons de cinq compagnies dont une de grenadiers ou chasseurs. Le régiment du roi présentait 2294 hommes dans ses quatre bataillons, et les régimens suisses 1033 au complet. Les bataillons d'infanterie légère n'étaient que de 446 hommes.

Dans la cavalerie, il n'y avait que 4 régimens étrangers. Les carabiniers seuls étaient à 4 escadrons; les autres régimens n'en avaient que 3 et leur complet ne dépassait pas 450 hommes.

Les régimens d'artillerie avaient 2 bataillons de 16 compagnies et 1100 hommes au complet.

La plupart des régimens d'infanterie et de cavalerie portaient le nom d'une province ou d'une ville; un assez grand nombre pourtant, dans l'arme des dragons surtout, était désigné sous le nom des princes du sang ou d'autres familles duciales auxquelles ils semblaient inféodés. Les régimens de chasseurs avaient conservé des dénominations toutes nationales, ainsi que ceux d'artillerie qui avaient pris le nom de leur garnison habituelle.

L'état-major général comprenait 11 maréchaux, 5 colonels-généraux, 169 lieutenans-généraux, 770 maréchaux de camp, 113 brigadiers et 69 mestres-de-camp.

L'artillerie et le génie avaient leurs états-majors particuliers, surchargés de baillis d'épée, d'avocats, de procureurs, de greffiers, d'huissiers et autres bas-officiers de plume.

Avec des élémens d'origine, d'organisation et d'esprit si différens, il était impossible d'attendre de bons résultats à la guerre. Les corps s'assemblaient sans confiance, marchaient sans ensemble et agissaient par rivalité ou jalousie, au milieu des conflits perpétuels du privilège ou de l'amour-propre.

En 1791, l'assemblée nationale qui avait sondé la plaie, entreprit la réforme de l'armée et posa les bases de son organisation. Elle venait de fixer les proportions des diverses armes pour les mettre en rapport avec les besoins du service, de reconstituer l'état-major en éliminant toutes les inutilités et classant ses officiers d'après la nature de leurs fonctions, de donner une organisation uniforme à tous les corps, d'effacer les dénominations oligarchiques des régimens et des compagnies pour y substituer des numéros, de modifier la discipline en supprimant les punitions corporelles et les corvées empreintes de servitude, de donner un nouveau règlement d'exercice à l'infanterie, enfin de remplacer les bataillons de milice par des bataillons de volontaires tirés de la garde nationale, lorsque la guerre éclata.

Le grand œuvre de la réforme ne put s'accomplir, il s'agissait de courir au-devant de l'ennemi. Cependant l'armée était comme bouleversée, les nouvelles institutions n'avaient pas eu le temps d'y prendre racine, l'esprit de privilège et de routine se heurtait contre l'esprit d'égalité et d'innovation. Les régimens étrangers assimilés, par les

récents décrets de l'assemblée, aux régimens français pour le régime intérieur et l'uniforme, réclamaient contre l'atteinte portée à leurs capitulations. Les compagnies de tous les régimens d'infanterie de ligne qui venaient d'être dédoublées et portées à 9 avec diminution dans l'effectif du bataillon, ne présentaient aucune consistance. Les corps de toutes armes privés de la majeure partie de leurs officiers, qui avaient émigré, étaient en proie au découragement et à l'indiscipline. A la vérité les bataillons de volontaires se multipliaient de jour en jour; mais à l'exception des premiers levés les autres n'avaient qu'une organisation incomplète. Ils avaient d'ailleurs un esprit différent de celui de la plupart des régimens de la ligne qui portaient encore un autre uniforme que le leur.

Sous les rapports d'ensemblé, les élémens de l'armée française n'étaient pas disposés de manière à compenser les défauts inhérens à leur nature. Lourde, sans être compacte, elle était peu maniable.

Depuis l'organisation de 1791, il n'existait plus de majors-généraux, ni de maréchaux-des-logis; mais les attributions des chefs d'état-major et des adjudans-généraux qui les avaient remplacés, n'étant pas encore bien connues, il y avait embarras, incertude dans la transmission des ordres.

Les lieutenans-généraux et les maréchaux de camp roulaient entre eux pour le service journalier. Dans une bataille on les répartissait suivant leur grade pour commander telle ou telle portion de l'ordre de bataille. L'affaire terminée ils ne s'occupaient plus des troupes.

L'artillerie était sous les ordres d'un général de cette arme, qui prenait directement ceux du général en chef. Le matériel de campagne dans lequel on comprenait les pièces de 8, de 12 et même de 16 avec quelques obusiers, était réparti en brigades de 8 à 10 pièces qui marchaient et campaient réunies et n'étaient détachées près des troupes que le jour d'une action.

La plus considérable des unités de force, de l'armée était la brigade; elle se composait de 3 à 5 bataillons, de 6 à 8 escadrons commandés par le plus ancien des colonels des régimens qui la formaient.

Ces brigades étaient juxta-posées dans l'ordre de bataille, espèce de patron qu'on appliquait dans toutes les circonstances, sans égard au terrain. On y disposait les troupes sur trois lignes, la première continue, la deuxième tant pleine que vide, la troisième ou réserve en ordre profond. L'infanterie formait le centre de toutes

les lignes, la cavalerie était également répartie sur les ailes et avait pour couvrir ses flancs 4 à 6 bataillons, nommés pour cette raison flanqueurs. (*Voyez l'ordre de bataille n. 1.*)

Les marches stratégiques étaient subordonnées aux approvisionnemens et à la possibilité d'en faire des distributions régulières. Les marches-manceuvres s'exécutaient par ligne ou par portion de ligne. Les déploiemens étaient à peine connus.

A tous ces embarras, si l'on ajoute ceux qui résultaient inévitablement du transport des effets de campement, de l'abus des équipages des officiers-généraux et particuliers, on aura une idée de ce qu'était l'armée française lorsqu'elle entra en lice avec celles de la coalition.

Mais dès la fin de la seconde campagne d'importantes améliorations furent introduites, tant dans son organisation que dans la manière de faire la guerre.

L'histoire de l'organisation de l'armée française se rapporte aux quatre périodes de la Convention, du Directoire, du Consulat et de l'Empire, celle des progrès de l'art militaire est renfermée dans les deux, la République et l'Empire. Nous allons en donner les traits principaux.

Au moment où l'ennemi, maître de Valenciennes et de Condé, avait entamé la frontière du nord, où la guerre civile dévorait l'ouest, où le fédéralisme agitait Bordeaux, Marseille et Lyon, où les Espagnols prenaient Bellegarde et menaçaient Perpignan et où Toulon était livré aux Anglais; la Convention ordonna le doublement et la réformation de tous les régimens d'infanterie. Les anciens régimens, les bataillons de volontaires, les légions et les compagnies franches, formés depuis dix-huit mois, subirent à-la-fois une fusion complète; on amalgama un bataillon de ligne dans deux de volontaires et l'on forma ainsi 196 demi-brigades de ligne, et 30 d'infanterie légère. Tous les corps de cavalerie irrégulière furent incorporés dans ceux de ligne qui furent portés à 85 régimens à 4 escadrons. On créa en même temps 8 régimens d'artillerie à cheval.

Toutes les demi-brigades d'infanterie furent à 3 bataillons de 9 compagnies dont une de grenadiers, plus une compagnie de canoniers et durent présenter un effectif de 3220 hommes, et un total de 710,000 baïonnettes. Les cadres de la cavalerie offrirent dans 480 escadrons 60,000 sabres, et l'artillerie 51,000 combattans.

La coalition commençant à se dissoudre sous le directoire, l'infanterie fut réduite par suite d'un second amalgame à 100 demi-

brigades de ligne et à 26 d'infanterie légère, devant fournir dans 494 bataillons 725,000 baïonnettes. La cavalerie, après avoir éprouvé une réduction de 9 régimens, subit encore une réforme dans ses cadres et n'eut plus dans ses 279 escadrons que 24,000 combattans. Les 16 régimens d'artillerie ne présentèrent plus que 24,000 hommes.

Sous le Consulat, c'est-à-dire dans l'espace de temps qui s'écoula entre le renversement du Directoire et l'érection de l'Empire, l'armée s'accrut considérablement. D'abord la garde du gouvernement qui sous la Convention et le Directoire n'avait pas dépassé 1500 hommes à pied et à cheval, forma un corps de 6 bataillons et 8 escadrons avec 2 batteries donnant 5500 hommes d'infanterie, 1200 de cavalerie et 300 d'artillerie.

On compta alors 112 demi-brigades d'infanterie de bataille et 31 légères formant 532 bataillons et 560,000 baïonnettes. Bien que le nombre des régimens de cavalerie eût été réduit à 72, l'augmentation de leurs cadres dut en porter l'effectif à 71,000 chevaux. L'artillerie n'eut plus que 14 régimens dont 6 à cheval et perdit mille hommes de son complet.

L'accroissement graduel de l'empire apporta bientôt de nouvelles modifications à cette dernière organisation. Dans cette période, l'infanterie de la garde se forma successivement dans l'espace de 10 ans, de 1804 à 1814, de 8 régimens de vieille garde à 2 bataillons de 8 compagnies, de 26 régimens de moyenne garde de même formation, présentant ensemble une masse d'environ 60,000 baïonnettes, de 8 régimens de cavalerie réunissent sous leurs étendards 11000 sabres et de deux régimens d'artillerie donnant plus de 6500 canonniers.

Les demi-brigades prirent le nom de régimens. Le complet de ceux-ci renferma 4500 hommes en 5 bataillons, et le nombre des régimens fut porté jusqu'à 152 dont 32 d'infanterie légère. On compta après la création de 9 régimens de cheveu-légers lanciers, 90 régimens de cavalerie de 6 à 8 escadrons, présentant chacun 1000 à 1800 chevaux et qui, au complet auraient mis en ligne 132,000 chevaux. A la même époque les 15 régimens d'artillerie comprenaient 35,000 hommes dans leurs cadres.

Telles sont, quant aux cadres, les principales variations des organisations régulières; nous ne faisons pas mention des organisations provisoires, ni des créations spéciales et hors ligne qui dans les deux dernières périodes s'élevèrent de 50 à 70,000 hommes.

Enumérons maintenant les améliorations d'ensemble introduites dans les deux premières périodes qui comprennent à peine 6 ans

(de 1793 à 1800). On supprima le grade de maréchal de France et la charge de commandant en chef devint temporaire. Il n'y eut plus qu'un seul et même corps d'officiers-généraux pour tous les services; à la voix mâle et sévère de la Convention, le luxe des états-majors disparut. Un général de division, deux généraux de brigade, un adjudant-général et deux adjoints, un capitaine d'artillerie, un capitaine du génie, un commissaire des guerres composèrent l'état-major de toutes les divisions actives ou territoriales, et durent suffire à toutes les exigences du service. Les grades sans fonctions indispensables furent retranchés dans toutes les armes pour donner plus de force au commandement et raccourcir l'échelle hiérarchique jusqu'alors trop longue pour les ambitions subalternes.

Tous les régimens reçurent une organisation plus forte et uniforme qui facilita leur embrigadement. La création de l'artillerie à cheval procura le moyen de donner du canon à la cavalerie et d'en porter promptement où il devenait nécessaire. L'expérience fit voir que pour tirer le meilleur parti des mineurs et des sapeurs dans les sièges, il fallait les mettre sous le commandement immédiat des officiers du génie, et dès-lors ce corps devint une armée distincte qui rendit les plus grands services.

La brigade parut une unité de force incomplète et trop petite : on en forma une nouvelle, composée de deux brigades et qu'on nomma division. Chaque brigade contenait deux demi-brigades d'infanterie, un ou deux régimens de cavalerie. La force de la division fut de 12 bataillons, 8 à 12 escadrons 12 à 15,000 hommes. On attacha à la division, outre les pièces de bataillon, une batterie de 6 à 8 bouches à feu, en sorte qu'elle fut en état d'agir isolément. 5 à 6 divisions formèrent une armée très facile à manier dans toutes les circonstances de guerre. (*Voyez l'ordre de bataille n° II.*)

Dans les guerres méthodiques, on s'était astreint jusqu'alors à régler ses opérations sur la possibilité d'établir ses magasins et ses boulangeries. La nécessité et le dévouement firent loi : le système de réquisition pourvut aux besoins des troupes, et lorsqu'il ne put fournir aux distributions régulières, on obvia à la pénurie en fourrageant sur place ou en cantonnant les troupes. Dès-lors nulle inquiétude pour les subsistances tant qu'on fit la guerre dans des pays fertiles, tels que les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Dès-lors les mouvemens furent plus rapides et plus audacieux ; au besoin les marches stratégiques s'exécutaient en poste, au moyen de relais établis d'avance. C'est ainsi par exemple, que la garnison de Mayence fut transportée en Vendée. Les marches-manœuvres n'é-

prouvèrent plus d'embaras, chaque division pouvant former en cas de nécessité une colonne; dès-lors aussi l'ordre de bataille fut toujours adapté au terrain.

On suppléa au défaut d'instruction en tirillant en grandes bandes, et cette manière de combattre si favorable à la bravoure individuelle des Français, et à laquelle l'ennemi n'était pas accoutumé déjoua ses évolutions savantes et compassées.

Enfin on abandonna l'usage des tentes, parce qu'on reconnut que leurs avantages ne compensaient pas leurs inconvéniens et l'on préféra bivouaquer, barraquer ou cantonner, suivant l'occurrence des cas.

Là se bornent les changemens importans qui métamorphosèrent en moins de trois ans des cohues inexpertes et indisciplinées, mais enthousiastes de patriotisme et de gloire, en armées formidables qui renversèrent bientôt après plusieurs trônes et reculèrent les bornes de la France jusqu'au Rhin et aux Alpes.

Napoléon qui se vit tout-à-coup à leur tête, sembla d'abord vouloir mettre le sceau à leur organisation.

Le train d'artillerie qui, jusqu'en 1800, n'était conduit que par de malheureux valets aux gages d'un entrepreneur, fut constitué militairement par bataillon, et cette première formation fut si heureuse, qu'on l'étendit quatre à cinq ans plus tard au train du génie et à celui de l'administration.

De 1803 à 1806, Napoléon donna la cuirasse aux carabiniers et aux 12 régimens de grosse cavalerie. En 1812, il créa 9 régimens de cheveu-légers lanciers. Ainsi la cavalerie française, déjà si redoutable dans le choc, ne fut pas moins terrible dans la poursuite.

Indépendamment de ces améliorations de détail, Napoléon fit deux autres innovations qui ne contribuèrent pas peu à alléger pour lui le maniement de ces armées formidables. Il forma de trois divisions dont il retrancha la cavalerie, une nouvelle unité de force à laquelle il donna le nom de corps d'armée. Il affecta à un corps d'armée, suivant les circonstances, une brigade ou une division de cavalerie légère et une réserve d'artillerie, puis il créa des réserves ou corps de cavalerie indépendans d'une formation analogue. La réunion de 2 à 4 corps et d'une réserve de cavalerie formait alors une armée qui avait son état-major général, son parc général, ses équipages de siège et de pont (*Voyez* l'ordre de bataille n°. III) Cette nouvelle répartition des élémens constitutifs des armées permit au général en chef de manier des masses de 100,000 hommes avec autant de facilité que

